

## Formations scientifiques et transversales des doctorant.e.s de l'ED SPI.bzh

La formation doctorale, qui est une formation à et par la recherche <sup>(1)</sup>, comprend un travail personnel de recherche <sup>(1)</sup> réalisé par le-a doctorant-e, complété par des formations complémentaires validées par l'école doctorale <sup>(1)</sup>. L'objectif de ces formations est d'apporter des connaissances nouvelles, nécessaires à la réalisation du travail personnel de recherche (souvent appelé la thèse), de répondre à une curiosité scientifique sur des domaines plus larges et aussi d'aider à la préparation de l'après-thèse. Ces formations constituent une ouverture d'esprit aux sciences et à la médiation scientifique et la valorisation du doctorat.

Choisir ses formations est une étape importante, accompagnée par la direction de la thèse. Ces choix s'inscrivent dans un Plan de Formation Individuel (PFI), dont une première version est à rédiger, sur format libre, dans les 3 premiers mois de la thèse. Ce PFI a pour but de faire réfléchir le ou la doctorant-e sur ses besoins en formation, d'en échanger avec sa direction de thèse, et d'échelonner ses besoins de formation en tenant compte notamment du calendrier de ses travaux de recherche <sup>(2)</sup>. Les doctorants et doctorantes sont incités à suivre la majorité de ces formations complémentaires durant les deux premières années de la thèse, afin de libérer du temps pour la rédaction du manuscrit en dernière année.

L'école doctorale SPI.bzh précise, dans son règlement intérieur (article 13 entre autres), quelques règles à suivre pour ces formations complémentaires et a également défini un tableau d'équivalences de formation. Seuls les événements listés dans ce tableau seront considérés pour des demandes d'équivalence. Ces éléments sont rappelés et décrits ci-dessous.

Les doctorant-e-s doivent suivre au minimum 100 heures de formation ou équivalent durant les trois ans de la thèse réparties en 40 heures de modules scientifiques et 60 h de formations transversales. Cette répartition est modulable à + 10h de formations scientifiques et - 10h de formations transversales.

Au moins la moitié de la formation scientifique doit être choisie dans le catalogue des propositions de l'école doctorale, sauf demande de dérogation justifiée (à inscrire dans le PFI et à transmettre à l'école doctorale).

Dans le cas d'une thèse en cotutelle ou d'une thèse CIFRE, le-la doctorant-e pourra demander à voir son volume horaire de formation réduit au prorata du temps de séjour dans l'établissement d'accueil.

Enfin, un-e doctorant-e exerçant ou ayant exercé une activité salariée d'ingénieur-e, d'enseignant-e non vacataire du secondaire ou une activité salariée ou libérale d'un niveau de qualification équivalente à celles-ci pourra être dispensé-e des formations.

Les 100h de formation doivent être faites durant les 3 premières années de la thèse, dans le cas d'un équivalent temps plein consacré à la recherche.

Une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique est obligatoire. La participation à la rentrée doctorale de première année et au séminaire de l'école doctorale de 2ème année est obligatoire.

Les doctorant-e-s en situation de handicap ont la possibilité d'être dispensé-e-s de tout ou partie des formations et doivent se rapprocher de la direction de l'école doctorale pour déposer leur demande.

1. Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation doctorale et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

2. Article 2.4 de la charte du doctorat, signée à l'inscription en première année de thèse.

Intitulé de formation	Code Amethis	Nombre d'heures pris en compte	Complément d'information / justificatifs à fournir
<b>Les formations du Collège doctoral de Bretagne présentes sur Amethis</b>			
Catalogue du Collège Doctoral de Bretagne : formations transversales	<a href="#">Se reporter à la notice du collège doctoral de Bretagne</a>	Formation transversale Le nb d'heures et la validation sur Amethis dépendent du service organisateur du CDB	<b>Contact formations transversales/professionnelles :</b> - <b>Site de Rennes :</b> formations-rennes@doctorat-bretagne.fr - <b>Sites de Brest et Lorient/Vannes/Pontivy :</b> formations-brest-lorient-vannes@doctorat-bretagne.fr
Formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ( <b>obligatoire</b> )	ETH-CDB-XX (n° de la formation)	Formation transvsersale Le nb d'heures est variable selon le format choisi	<b>Contact formations transversales/professionnelles :</b> - <b>Site de Rennes :</b> formations-rennes@doctorat-bretagne.fr - <b>Sites de Brest et Lorient/Vannes/Pontivy :</b> formations-brest-lorient-vannes@doctorat-bretagne.fr
Doctoriales	En attente	20h de formation transversale	<b>ED SPI.bzh :</b> 4 places disponibles Lettre d'engagement à signer par le-la doctorant-e, le-la directeur-trice de thèse, le laboratoire de rattachement et le-la directeur-trice-adjoint-e de l'ED SPI.bzh. Lettre à remettre au Collège doctoral de Bretagne - site de Brest  <b>Contact formations transversales/professionnelles :</b> - <b>Site de Brest :</b> formations-brest-lorient-vannes@doctorat-bretagne.fr
Ma thèse en 180s	MT180-CDB-BLV (formation sur Brest) MT180-CDB-R (formation sur Rennes)	15h de formation transversale	<b>Contact formations transversales/professionnelles :</b> - <b>Site de Rennes :</b> formations-rennes@doctorat-bretagne.fr - <b>Sites de Brest et Lorient/Vannes/Pontivy :</b> formations-brest-lorient-vannes@doctorat-bretagne.fr
<b>Les formations de l'École doctorale SPI.bzh présentes sur Amethis</b>			
Catalogue ED SPI.bzh : formations scientifiques	ST-SPI-XX (n° de la formation)	Formation scientifique 100% des heures <u>effectuées</u>	Feuille horaire d'émargement signée par l'intervenant et transmise directement à l'ED. Toute absence injustifiée fera l'objet d'un signalement auprès du-de la directeur-trice de thèse
Participation à la rentrée doctorale de 1ère année de l'ED SPI.bzh ( <b>obligatoire</b> )	ENS-SPI-D1	2h de formation transversale	Émargement obligatoire
Présentation lors du séminaire de 2ème année ( <b>obligatoire</b> )	ST-SPI-D2	4h de formation scientifique	Émargement obligatoire

**Formations extérieures validées par l'ED SPI.bzh : catalogue des équivalences présentes sur Amethis**

<b>Intitulé de formation</b>	<b>Code Amethis</b>	<b>Nombre d'heures pris en compte</b>	<b>Complément d'information / justificatifs à fournir</b>
<b>Code HC - Actions de formation gérées à l'extérieur de l'offre de formation d'Amethis (Ce qu'on peut appeler "Formations hors catalogue")</b>			
Formation scientifique - Cours magistral de niveau Master (Remarque : certains cours de master sont déjà dans le catalogue Amethis, les choisir dans les formations de l'ED)	HC-SPI-BZH-01	Formation scientifique 100% des heures effectuées	A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par le formateur - Programme du cours
Formation scientifique donnée par un chercheur invité	HC-SPI-BZH-02	Formation scientifique 100% des heures effectuées	A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par le formateur - Programme du cours
Formation scientifique hors catalogue : école thématique dispensée par des organismes ou réseaux reconnus (ITN, sociétés savantes) - En présentiel ou en ligne	HC-SPI-BZH-03	Formation scientifique 100% des heures effectuées	Limité à 3 écoles thématiques sur la durée de la thèse. A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur - Programme de l'école thématique
Autre formation scientifique hors catalogue : formations d'ED hors Amethis, autres - En présentiel ou en ligne	HC-SPI-BZH-04	Formation scientifique 100% des heures effectuées	A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur - Programme de la formation
Cours de langue	HC-SPI-BZH-05	30h max. de formation transversale	A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur Limité à 30h sur la durée de la thèse.
Formation transversale hors catalogue du CDB	HC-SPI-BZH-06	Formation transversale 100% des heures effectuées	A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur - Programme de la formation
Mandat électif au Conseil de l'ED SPI.bzh ou dans les instances des établissements et laboratoires (conseil d'administration, Conseil Formation Vie Universitaire, Commission Recherche)	HC-SPI-BZH-07	2h de formation transversale par participation	Limité à 12h sur la durée de la thèse. A télécharger sur Amethis : - Compte-rendu officiel avec liste des présents/absents
MOOC et cours en ligne (= webinaire en auto-apprentissage)	HC-SPI-BZH-08	20h de formation transversale ou 20h de formation scientifique	Limité à 20h sur l'ensemble de la thèse A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur - Programme du MOOC
Formation hors catalogue Amethis de sensibilisation au Développement Durable et à la Responsabilité Sociétale (DD&RS), aux "low-tech"	HC-SPI-BZH-09	Formation transversale 100% des heures effectuées	A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur - Programme de la formation
Formation scientifique dans le catalogue des ED MATISSE, MathSTIC Bretagne Océane, SPIN, S3M - En présentiel ou en ligne	Utiliser le code Amethis - Attention, les doctorant.e.s de l'ED SPI.Bzh ne sont pas prioritaires pour ces formations relevant des autres ED	Formation scientifique 100% des heures effectuées	

Intitulé de formation	Code Amethis	Nombre d'heures pris en compte	Complément d'information / justificatifs à fournir
<b>Code ACT - Activités scientifiques (hors formations) qui peuvent être valorisées par l'école doctorale</b>			
Présentation orale lors d'un congrès thématique national ou international	ACT-SPI-BZH-01	2h de formation scientifique par congrès	A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur - Programme du congrès
Participation bénévole à l'organisation d'un événement scientifique national ou international d'une unité de recherche rattachée à l'ED SPI.bzh	ACT-SPI-BZH-02	4h de formation transversale par événement	Limité à 1 événement scientifique sur la durée de la thèse. A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur - Programme de l'événement
Festival rennais de très courts-métrages de vulgarisation scientifique Sciences en Cour[t]s	ACT-SPI-BZH-03	4h de formation transversale	Limité à 1 participation sur la durée de la thèse. A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur
Présentation orale lors d'un événement de vulgarisation scientifique	ACT-SPI-BZH-04	2h de formation transversale par événement	A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur - Programme de l'événement
Participation bénévole à l'organisation d'un événement de vulgarisation scientifique et/ou en lien avec Sciences et Société	ACT-SPI-BZH-05	4h de formation transversale par événement	A télécharger sur Amethis : - Attestation de participation signée par l'organisateur - Programme de l'événement
Séminaires scientifiques organisés par les unités de recherche rattachées à l'ED SPI.bzh (10 participations en tant qu'auditeur + 1 présentation du-de la doctorant-e)	ACT-SPI-BZH-06	5h de formation scientifique	Participation à 10 séminaires et 1 présentation réalisée par le-la doctorant-e A télécharger sur Amethis : - Attestation par l'unité de recherche de la participation et de la présentation
Article scientifique publié dans un journal indexé dans Web of Science ou Scopus, avec le-la doctorant-e comme premier auteur, sur son travail de thèse. Les articles de conférence (proceedings) ne sont pas acceptés.	ACT-SPI-BZH-07	2h de formation scientifique	A télécharger sur Amethis : - L'article publié dans le journal
Mobilité internationale avec accueil dans une unité de recherche à l'étranger (1 mois minimum), hors co-tutelle de thèse.	ACT-SPI-BZH-08	10h de formation transversale	A télécharger sur Amethis : - un document indiquant l'Université d'accueil et le pays, le nom du chercheur à l'étranger, la durée de la mobilité et le thème des recherches menées, les financements obtenus - une attestation du-de la directeur-trice de thèse que la mobilité a bien été réalisée
Réalisation d'un portfolio*  <i>*Arrêté du 25 mai 2016 "Un portfolio du-de la doctorant-e comprenant la liste individualisée de toutes les activités du-de la doctorant-e durant sa formation, incluant enseignement, diffusion de la culture scientifique ou transfert de technologie, et valorisant les compétences qu'il-elle a développées pendant la préparation du doctorat, est réalisé. Il est mis à jour régulièrement par le-la doctorant-e".</i>	ACT-SPI-BZH-09	5h de formation transversale	A télécharger sur Amethis : - Le portfolio  Validation par le Bureau de l'école doctorale

Intitulé de formation	Code Amethis	Nombre d'heures pris en compte	Complément d'information / justificatifs à fournir
<b>Code DIS - "Dispense" de formation en raison d'une situation particulière</b>			
Dispense de formation scientifique	DIS-SPI-BZH-1	Formation scientifique Dispense à hauteur du % du temps passé en entreprise/à l'étranger	Dans le cas d'une thèse CIFRE ou d'une thèse en co-tutelle. Le temps en entreprise ou en France est indiqué dans la convention industrielle ou de co-tutelle. A télécharger sur Amethis : - Demande de dispense signée du/de la directeur-trice de thèse - Convention qui indique le temps de présence dans l'entreprise ou en France
Dispense de formation transversale	DIS-SPI-BZH-2	Formation transversale Dispense à hauteur du % du temps passé en entreprise/à l'étranger	Dans le cas d'une thèse CIFRE ou d'une thèse en co-tutelle. Le temps en entreprise ou en France est indiqué dans la convention industrielle ou de co-tutelle. A télécharger sur Amethis : - Demande de dispense signée du/de la directeur-trice de thèse - Convention qui indique le temps de présence dans l'entreprise ou en France
Dispense totale de formation	DIS-SPI-BZH-3	100h de formation scientifique et transversale	Doctorant-e exerçant ou ayant exercé une activité salariée d'ingénieur-e, d'enseignant-e du secondaire non vacataire, ou une activité salariée ou libérale d'un niveau de qualification équivalente à celles-ci. A télécharger sur Amethis : - Demande de dispense signée du/de la directeur-trice de thèse et du/de la directeur-trice-adjoint-e de l'ED